



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des autocaristes de tourisme

Question écrite n° 33259

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur la situation des autocaristes de tourisme dans le cadre de la crise sanitaire. En effet, sur les 3 000 entreprises spécialisées dans le transport de voyageurs, 10 % sont exclusivement concentrées sur le transport de touristes. Leurs activités concernent les voyages, les sorties scolaires ou encore les excursions de groupe. Or, depuis le début de la crise sanitaire, l'activité a considérablement diminué, à tel point que la situation semble dégradée jusqu'au moins l'été 2021. Les acteurs de la profession s'inquiètent aujourd'hui d'un manque de perspectives sur la reprise de l'activité et ce malgré la mise en œuvre des PGE et des reports de charge. S'ils saluent unanimement le dialogue initié par le Gouvernement, ils souhaiteraient aujourd'hui que de nouvelles aides puissent être décidées comme les exonérations de charge, les reports d'échéances ou encore la création d'un fonds de solidarité spécifique. Dans ce cadre, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet et savoir quelles mesures supplémentaires pourraient être envisagées par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Portarrieu](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33259

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7229

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)